



ACPM | ACARR

The Association of Canadian Pension Management

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite

Juin 2026

DOCUMENT DE RÉFLEXION

Renforcement de la sécurité de la retraite au Canada

*Document de réflexion de l'ACARR sur la couverture des
régimes de retraite, la portabilité et les solutions
de revenu viager*

Des pistes d'action concrètes pour renforcer la sécurité
de la retraite des Canadiens





Renforcement de la sécurité de la retraite au Canada

Document de discussion de l'ACARR sur la couverture des régimes de retraite, la portabilité et les solutions de revenu viager

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite

Juin 2026

Sommaire

Le système de revenu de retraite canadien est largement reconnu comme étant robuste, reposant sur des programmes publics efficaces et un secteur bien développé de régimes de retraite privés. Toutefois, des écarts importants dans la couverture des régimes de retraite en milieu de travail et dans leur conception continuent d'engendrer des inégalités de revenus au sein du marché du travail.

Deux enjeux importants méritent une attention plus soutenue. Premièrement, l'accès aux régimes de retraite en milieu de travail reste limité pour de nombreux Canadiens, soit principalement les employés des petites et moyennes entreprises (PME) et les travailleurs non traditionnels ou intermittents. Deuxièmement, de nombreux individus font face à des difficultés lors de la conversion de l'épargne accumulée afin d'obtenir un revenu de retraite viager fiable, ce qui les expose aux risques de longévité, de marché et d'inflation.

Ces difficultés affectent non seulement la sécurité financière des individus, mais également les objectifs plus larges de politiques publiques. Au Canada, la population vieillissante et les écarts en matière de préparation à la retraite peuvent augmenter la pression exercée sur les programmes de soutien du revenu, les systèmes de soins de santé et la participation au marché du travail des personnes plus âgées. Le fait de renforcer l'accès aux programmes d'épargne en milieu de travail ainsi que l'efficacité des solutions de revenu de retraite pourra favoriser une meilleure résilience économique et une meilleure viabilité des finances publiques à long terme.

Points à retenir

- La couverture des régimes de retraite en milieu de travail est inégale, en particulier auprès des PME et des travailleurs non traditionnels.
- La fragmentation de l'épargne-retraite réduit l'efficacité et fragilise les résultats à long terme.
- De nombreux Canadiens n'ont pas accès à des solutions de revenus viagers efficaces et abordables.
- Des mesures de politiques publiques pratiques et évolutives peuvent améliorer la participation et les résultats, tout en maintenant la flexibilité du système.



Bien que les individus puissent épargner sur une base individuelle, les faits montrent que les approches volontaires seules ont peu de chance de produire des résultats constants et adéquats. Il est possible d'obtenir des résultats plus efficaces en renforçant les structures existantes et en instaurant des mesures de politiques publiques pratiques et évolutives qui augmentent la participation, réduisent la fragmentation et améliorent l'accès à des options efficaces de revenus viagers.

Le présent document répertorie trois fronts d'action prioritaires:

1. Élargissement de la couverture des régimes de retraite en milieu de travail au moyen d'une approche généralisée et inclusive

Favoriser l'adoption d'une variété de régimes de retraite en milieu de travail, y compris les régimes à prestations déterminées, les régimes à prestations cibles, les régimes à cotisations déterminées, les RPAC/RVER et les régimes collectifs d'épargne. Ils doivent aussi réduire les obstacles des PME et inclure des éléments qui encouragent la participation, comme l'inscription automatique et les mécanismes de cotisation automatiques, lorsqu'appropriés.

2. Encouragement des regroupements et de la portabilité de l'épargne-retraite

Réduire le fractionnement grâce à l'amélioration des mécanismes de transfert, à la continuité lors des transitions d'emploi et à des outils permettant de localiser et de consolider les comptes inactifs peuvent améliorer l'efficacité, réduire les coûts et favoriser des résultats à long terme plus vigoureux, sans exiger des niveaux de cotisation plus élevés.

3. Amélioration de l'accès à des solutions de revenus viagers abordables et efficaces

Élargir l'accès à des solutions collectives de décaissement, notamment des rentes viagères à paiements variables et autres solutions collectives de revenus, pourra aider les individus à mieux gérer les risques associés à la longévité et au marché. Ces approches peuvent améliorer la stabilité des revenus tout en maintenant la flexibilité et les avantages d'échelle et de gouvernance.

Ensemble, ces éléments soulignent l'importance de renforcer la conception du système, plutôt que de miser uniquement sur les prises de décision individuelles. L'harmonisation des cadres fiscaux et réglementaires aux modèles de travail modernes, notamment les carrières prolongées, les relations d'emploi multiples et les sources de revenus diversifiées, pourra favoriser une accumulation et un décaissement de l'épargne de retraite plus efficaces.

L'ACARR encourage les gouvernements et les participants de l'industrie à donner la priorité à des réformes pragmatiques et coordonnées fondées sur les structures existantes de revenus de retraite au Canada. En élargissant l'accès aux régimes en milieu de travail, en encourageant la portabilité et les regroupements et en augmentant l'accès à des solutions de revenus viagers efficaces, le Canada pourra renforcer la sécurité de la retraite de davantage de travailleurs tout en maintenant la flexibilité et la viabilité au sein du système.



Objectif et portée

Ce document adopte une approche générale axée sur les solutions et une orientation des politiques publiques pratique et évolutive, plutôt qu'une mise en œuvre détaillée. Le rôle de l'ACARR est de favoriser le dialogue dans l'industrie et un leadership éclairé en déterminant des priorités et des cadres stratégiques.

Les détails de conception et de mise en œuvre nécessiteront un travail supplémentaire de la part des promoteurs de régimes, des fournisseurs de services, des décideurs publics et d'autres participants du secteur. Le présent document vise à guider cette prochaine étape.

Ce document se compose de cinq chapitres :

1. Définition des principaux problèmes
2. Explication des lacunes à résoudre dans le système actuel
3. Solutions proposées
4. Rôle de l'éducation et des biais de comportement
5. Mesure de la réussite et appel à l'action

1. Deux principaux défis associés à la sécurité de retraite des Canadiens

Le système de revenu de retraite canadien combine des programmes publics vigoureux et des régimes d'épargne volontaire en milieu de travail et individuels. Bien que ce modèle ait généré de bons résultats pour de nombreux Canadiens, les résultats varient grandement. Deux problèmes particuliers nuisent à la sécurité de la retraite pour une part grandissante de la population : les écarts de couverture des régimes de retraite en milieu de travail du secteur privé et la fragilité de la conversion de l'épargne de retraite en revenus viagers.

1.1 Écarts de couverture dans le secteur privé

La couverture des régimes de retraite en milieu de travail est très variable. Bien que la plupart des employés du secteur public participent à un régime de retraite enregistré, la couverture associée au secteur privé est inférieure et a toujours été faible^{1, 2}. Les écarts de couverture sont

¹ Régimes de pension au Canada, au 1^{er} janvier 2024, 2024, Statistique Canada. Publication 24 juin 2025 (<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250624/dq250624c-fra.htm>). Consulté le 4 février 2026.

² La réalité derrière la participation à un régime de retraite au Canada? Le fossé entre secteur public et secteur privé, Globe and Mail, Frederick Vettese, 8 juillet 2025 (en anglais) (<https://www.theglobeandmail.com/investing/personal-finance/retirement/article-the-real-story-behind-pension-plan-membership-in-canada-the-gulf/>). Consulté le 4 février 2026.



plus importants chez les PME, ainsi qu'auprès des travailleurs à temps partiel, contractuels et autres travailleurs non traditionnels³.

Les petits employeurs font face à différents obstacles à la mise en œuvre de régimes de retraite, comme la complexité administrative, l'incertitude des coûts et l'expertise interne limitée⁴. Même lorsque des solutions collectives d'épargne ou de retraite sont disponibles, de nombreux employeurs peuvent avoir des incertitudes au sujet de l'établissement des régimes ou encore percevoir l'environnement réglementaire comme un fardeau. Par conséquent, une portion importante de la main-d'œuvre n'a pas accès à des instruments d'épargne pour la retraite avec retenue à la source de la part de leur employeur, malgré la preuve incontestable que la disponibilité de régimes en milieu de travail se traduit par une plus forte participation et à des cotisations plus élevées.

Certes, les instruments individuels d'épargne enregistrée sont accessibles à tous les Canadiens. Toutefois, la participation et les cotisations sont fortement influencées par des facteurs comme la stabilité des revenus, les capacités financières et autres éléments comportementaux. (Voir le prochain chapitre pour plus de détails.) Les travailleurs sans régime en milieu de travail sont ainsi beaucoup moins susceptibles d'amasser des économies suffisantes pour la retraite, ce qui renforce les disparités entre les personnes qui ont accès à des arrangements facilités par les employeurs et celles qui n'y ont pas accès⁵.

La mobilité de la main-d'œuvre aggrave davantage les défis de couverture. De nombreux Canadiens changent d'employeur plusieurs fois au cours de leur carrière⁶ et cumulent ainsi plusieurs comptes avec de faibles soldes auprès de différents régimes et fournisseurs. Nous examinerons plus en détail les problèmes de fragmentation dans le prochain chapitre.

1.2 Risques associés au décaissement et à la longévité

Même lorsque les Canadiens sont en mesure d'épargner suffisamment pour la retraite, plusieurs font face aux problèmes liés à la conversion de leurs actifs en revenus viables au

³ Meilleure répartition des avantages : Un crédit d'impôt ciblé est requis pour élargir la couverture des régimes de retraite dans le secteur privé canadien, C.D. Howe Institute, Keith Ambachtsheer et Alex Mazer, 3 février 2026 (en anglais) (<https://cdhowe.org/publication/spreading-the-benefits-a-targeted-tax-credit-is-needed-to-expand-retirement-plan-coverage-in-canadas-private-sector/>). Consulté le 4 février 2026.

⁴ Enquête 2024 sur les régimes de retraite des employeurs canadiens, Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP), octobre 2024 (en anglais) (<https://hoopp.com/docs/default-source/research/hoopp-2024-canadian-employer-pension-survey-full-report.pdf>). Consulté le 4 février 2026.

⁵ Enquête sur la sécurité financière, 2023. Statistique Canada. Publication : 29 octobre 2024. (<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241029/dq241029a-fra.htm>). Consulté le 4 février 2026.

⁶ Étude : Les antécédents professionnels des travailleurs canadiens examinés sur une période de 30 ans. Publication : 9 décembre 2021 (<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/211209/dq211209e-fra.htm>). Consulté le 4 février 2026.



moment où ils arrêtent de travailler⁷. Contrairement aux régimes publics et aux régimes à prestations déterminées en milieu de travail, la plupart des instruments d'épargne privés n'offrent pas automatiquement des revenus de retraite viagers. Les individus doivent plutôt prendre des décisions complexes, notamment quant au rythme de décaissement des actifs, à la gestion des risques de placement et à l'équilibre entre les besoins de dépenses et les incertitudes associées à l'espérance de vie⁸.

Le risque de longévité est une des menaces les plus importantes relatives à la sécurité de la retraite. Les Canadiens vivent plus longtemps, et plusieurs seront à la retraite pendant 25 à 30 ans. La volatilité du marché, l'inflation, les problèmes de santé inattendus ou les coûts des soins à long terme peuvent influencer grandement le niveau du revenu adéquat sur une période prolongée. De nombreux retraités n'ont pas accès à des instruments financiers abordables pour mettre en commun ces risques parmi un grand bassin de la population. Pourtant, il s'agit du moyen le plus efficace pour offrir une protection contre le risque de longévité.

Les produits de décaissement offerts aux individus, notamment les fonds enregistrés de revenu de retraite et les rentes individuelles, impliquent des compromis importants. Les produits de décaissement préservent la flexibilité et le contrôle sur les actifs, mais exposent les individus au risque d'épuisement prématuré des économies. Les rentes assurées offrent une protection contre le risque de longévité, mais peuvent être perçues comme manquant de flexibilité ou sembler moins attrayantes en raison de perte en capital investi dans les marchés, de protection contre l'inflation et des frais inhérents. Par conséquent, le recours à l'achat de rentes assurées reste peu populaire, et de nombreux retraités gèrent eux-mêmes le décaissement sans profiter des conseils d'un professionnel⁹.

1.3 Facteur humain : Pourquoi l'épargne volontaire individuelle n'est pas suffisante

Outre les régimes publics, le système de retraite canadien dépend beaucoup des actions volontaires des individus. Par exemple, dans le cas des régimes de capitalisation, l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) présente un certain

⁷ Profils de retraité, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, 29 mai 2024 (<https://www.gerezmieuxvotreargent.ca/chemin-dapprentissage/recherches-et-rapports/profils-de-retraite/>). Consulté le 4 février 2026.

⁸ Plus de la moitié des Canadiens craignent d'avoir une retraite plus longue que ne le permettent leurs économies, Benefits Canada, 30 octobre 2025 (en anglais) (<https://www.benefitscanada.com/pensions/retirement/more-than-half-of-canadians-fear-outliving-savings-in-retirement-survey/>). Consulté le 4 février 2026.

⁹ Décaissement 2.0 : conversion de l'épargne-retraite en revenu viager – Outil pour aider les Canadiens à cerner leurs besoins en matière de revenu de retraite, Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite, 24 novembre 2022 (<https://www.acpm.com/getmedia/e6966461-e8cf-4511-88e9-113c04ab29d3/ACARR-Decaissement-24-novembre-2022.pdf>). Consulté le 4 février 2026.



nombre de responsabilités importantes des participants dans la ligne directrice n° 3¹⁰, notamment « décider du montant des cotisations » et « déterminer ... comment et combien retirer chaque année comme revenu de retraite ». Cette approche suppose que la personne dispose des capacités financières et comportementales pour économiser et investir de manière soutenue, ainsi que pour planifier pour la retraite sur une longue période. En pratique, de nombreux Canadiens font face à des pressions financières diverses, comme le coût du logement, les dettes, les frais de service de garde et la fluctuation des revenus. Tout cela peut ainsi réduire la priorité de l'épargne à long terme^{11, 12}.

La recherche comportementale montre également que l'inertie, la complexité et l'emphase sur le court terme réduisent significativement la participation volontaire aux programmes d'épargne-retraite¹³. Même lorsque les individus comprennent l'importance d'épargner, il arrive qu'ils agissent tardivement ou cotisent une somme inférieure au montant nécessaire à l'obtention d'un remplacement du revenu adéquat à la retraite¹⁴. Les initiatives éducatives peuvent favoriser une meilleure sensibilisation, mais ne permettent pas de surmonter entièrement les obstacles structurels ni les tendances comportementales.

Par conséquent, miser uniquement sur l'épargne personnelle volontaire tend à produire des résultats variables, en fonction des groupes de revenus, des types d'emploi et des régions. Des mécanismes structurels qui facilitent la participation, réduisent les contraintes et offrent un accès à des solutions de mise en commun efficaces sont donc essentiels pour appuyer la responsabilité personnelle au sein du système de revenu de retraite¹⁵.

¹⁰ Ligne directrice n° 3 – Lignes directrices pour les régimes de capitalisation, Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR), 9 septembre 2024, pages 9 et 10.

¹¹ La retraite demeure une source d'anxiété pour les Canadiens, mais sa planification et la compréhension de ce que fait le RPC peuvent aider à accroître leur confiance, 29 octobre 2025 (<https://www.investissementsrpc.com/fr/redaction/la-retraite-demeure-une-source-d-anxiete-pour-les-canadiens-mais-sa-planification-et-la-comprehension-de-ce-que-fait-le-rpc-peuvent-aider-a-accroitre-leur-confiance/>). Consulté le 4 février 2026.

¹² Les Canadiens peinent à planifier en vue de la retraite en raison de la hausse permanente du coût de la vie, Sun Life, 3 juillet 2024 (en anglais) (<https://www.sunlife.com/en/newsroom/news-releases/announcement/canadians-struggle-to-plan-for-retirement-as-cost-of-living-continues-to-climb/123874/>). Consulté le 4 février 2026.

¹³ <https://www.ontario.ca/fr/page/sciences-du-comportement-en-ontario-rapport-de-mise-jour-de-2020>

¹⁴ Encourager la planification de la retraite au moyen d'une introspection comportementale, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, 27 juillet 2018 (<https://www.gerezmieuxvotreargent.ca/chemin-dapprentissage/recherches-et-rapports/encourager-la-planification-de-la-retraite-au-moyen-dune-introspection-comportementale/>). Accédé le 4 février 2026.

¹⁵ Écarts de revenus de retraite – Analyse intersectionnelle du revenu des aînés et de l'épargne-retraite au Canada, Sheila Block, Grace-Edward Galabuzi, Hayden King, Centre canadien de politiques alternatives, juin 2021. (<https://www.policyalternatives.ca/wp-content/uploads/attachments/Ecarts%20de%20revenus%20de%20retraite%202021.pdf?x43105>). Consulté le 4 février 2026.



Ensemble, les écarts de couverture et les risques associés au décaissement forment un cycle qui se renforce : les travailleurs sans régime de retraite en milieu de travail sont moins susceptibles d'accumuler suffisamment d'actifs, et les personnes qui cumulent suffisamment d'actifs empruntent souvent un parcours inefficace pour la conversion de ces actifs en revenus viagers adéquats. Il est ainsi essentiel de répondre à ces deux problèmes de manière intégrée pour améliorer la sécurité à la retraite et de s'assurer que le système de revenu de retraite canadien continuera à atteindre les principaux objectifs des politiques publiques.

2. Limites des piliers existants et solutions actuelles sur le marché

En gardant ces préoccupations en tête, il est aussi important d'examiner le fonctionnement actuel des piliers des revenus de retraite, ainsi que les problèmes associés à la conception et aux interactions menant à des résultats de retraite variables. Le système de revenu de retraite canadien est souvent décrit comme reposant sur trois piliers : des programmes publics de soutien du revenu, des régimes de retraite obligatoires liés à la rémunération et des épargnes volontaires (personnelles ou en milieu de travail)¹⁶. Ensemble, ces composants ont contribué à des taux relativement faibles de pauvreté chez les personnes âgées et à de bons résultats de revenus de retraite chez les personnes ayant des revenus de retraite intermédiaires ou élevés¹⁷,¹⁸. Toutefois, la configuration actuelle de ces piliers ne permet pas de répondre aux deux enjeux de base identifiés dans le présent document : la couverture inégale des régimes de retraite en milieu de travail et la fragilité de la conversion de l'épargne de retraite en revenus viagers fiables. Effectivement, le [cadre](#) révisé du National Institute on Ageing, qui fait une distinction entre les revenus viagers de base (RPC/RRQ, régimes de retraite et rentes du milieu de travail) et les comptes pour dépenses supplémentaires (régimes d'épargne-retraite exonérés d'impôt autres que les REER), est beaucoup plus utile.

2.1 Les programmes publics offrent une base solide, mais ne sont pas conçus pour combler les écarts de couverture

La Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti sont à la base de la sécurité des revenus de retraite au Canada. Il s'agit de moyens hautement efficaces pour prévenir la pauvreté chez les personnes âgées. Le régime de pensions du Canada (RPC) et le régime de rentes du Québec (RRQ) fournissent un revenu de retraite stable, prévisible et rajusté en fonction de l'inflation, qui reflète les revenus gagnés lors de la vie active, et ces régimes sont

¹⁶ Le système de revenu de retraite du Canada, Bibliothèque du Parlement, 2 juillet 2020 (https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201940E?). Consulté le 5 février 2026.

¹⁷ Le taux de pauvreté et la situation de faible revenu des personnes âgées au Canada : une analyse intersectionnelle, Gouvernement du Canada. Publication : 4 décembre 2024 (<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-20-0002/452000022024002-fra.htm>). Consulté le 5 février 2026.

¹⁸ Enquête sur la sécurité financière, 2023, Statistique Canada. Publication : 29 octobre 2024 (<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241029/dq241029a-fra.htm>).



financièrement viables à long terme. Les récentes améliorations apportées au RPC/RRQ permettront d'améliorer davantage le remplacement du revenu pour les futurs retraités.

Toutefois, pour la plupart des Canadiens, les programmes publics ne sont pas destinés à remplacer entièrement les revenus d'emploi¹⁹ ni à régler le problème d'écart de couverture en milieu de travail²⁰. Les travailleurs à revenu moyen, notamment, pourront difficilement maintenir le même niveau de vie avant et après leur retraite en bénéficiant uniquement des régimes de retraite publics. De plus, l'élargissement des programmes publics pour combler les écarts de couverture en milieu de travail serait significativement plus coûteux et entraînerait des compromis politiques dépassant la portée des objectifs des politiques publiques à court terme²¹.

Ainsi, les régimes de retraite publics peuvent être vus comme les bases nécessaires de la sécurité de la retraite; ils requièrent toutefois des mécanismes d'épargne complémentaires (en milieu de travail et sur base individuelle) afin d'atteindre des résultats de revenus stables et convenables.

2.2 Les instruments d'épargne individuels sont fragmentés et dépendants des comportements

Les instruments d'épargne enregistrés personnels (REER, CELI), qui sont offerts à tous les travailleurs canadiens, jouent un rôle fondamental puisqu'ils favorisent la flexibilité individuelle et la planification financière personnelle. Toutefois, le fait de compter sur l'épargne personnelle impose une lourde responsabilité sur les individus, qui doivent prendre des décisions financières complexes sur de longues périodes liées entre autres aux sommes à économiser, à la façon d'investir et à la gestion des retraits à la retraite²².

La fragmentation des comptes et la multiplication des fournisseurs réduisent davantage l'efficacité et la transparence. Les personnes qui changent fréquemment d'employeur peuvent

¹⁹ Taux de remplacement des régimes publics au Canada : hétérogénéité selon le statut socio-économique, HEC Montreal, Nicholas-James Clavet, Mayssun El-Attar et Raquel Fonseca, avril 2022 (en anglais) (https://creei.ca/wp-content/uploads/2022/04/cahier_22_02_replacement_rates_public_pensions_canada.pdf). Consulté le 5 février 2026.

²⁰ Le pouvoir des pensions : Retombées du revenu de pension sur l'économie canadienne, Centre canadien de politiques alternatives, David MacDonald, 25 novembre 2024 (https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2024/11/Le%20pouvoir%20des%20pensions_FINAL.pdf). Consulté le 5 février 2026.

²¹ Projection de l'adéquation des revenus de retraite des Canadiens – Perspectives actuelles et options de réforme possibles, Institut de recherche en politiques publiques, Michael C. Wolfson, 29 avril 2011 (en anglais) (<https://irpp.org/research-studies/projecting-the-adequacy-of-canadians-retirement-incomes/>). Consulté le 5 février 2026.

²² Littératie financière et connaissance du système de revenu de retraite au Canada, David Boisclair, Colin Busby et Philippe d'Astous, Cambridge University Press, 23 février 2024 (en anglais) (<https://www.cambridge.org/core/journals/journal-of-financial-literacy-and-wellbeing/article/financial-literacy->



cumuler de nombreux (petits) comptes, qui sont chacun soumis à leurs propres frais administratifs, options de placement et formes de rapport. Au fil du temps, cette fragmentation ronge les revenus nets et augmente la probabilité que les économies soient inactives ou oubliées^{23, 24}.

De plus, la participation aux véhicules d'épargne personnels est fortement corrélée au revenu, à la littératie financière et à la stabilité d'emploi. Les personnes qui pourraient bénéficier le plus des mécanismes structurés d'épargne pour la retraite sont souvent celles qui sont le moins en mesure de tirer avantage des options d'épargne individuelle volontaire. Cette situation exacerbe les écarts en matière de niveau de préparation pour la retraite²⁵.

2.3 Les options de décaissement sur le marché sont insatisfaisantes quant aux risques de longévité et de coûts

Lorsque les individus prennent leur retraite, ils doivent convertir l'épargne accumulée en un revenu devant s'échelonner sur des dizaines d'années. Cette transition introduit de nouveaux risques qui sont difficiles à gérer au niveau individuel : ceux de la longévité, d'un repli du marché en début de retraite (risque de la séquence des rendements) et d'inflation sur de longs horizons.

Les fonds enregistrés de revenu de retraite et les produits similaires de décaissement présentent une bonne flexibilité, mais exposent les retraités au risque d'épuisement prématuré des économies, en particulier dans les périodes de volatilité du marché. Les rentes assurées individuelles offrent une protection contre le risque de longévité, mais comportent des désavantages, comme la perte de liquidités investies dans les marchés financiers, l'absence de protection contre l'inflation, les coûts et les questions de legs, ce qui limite la demande chez les

[and-knowledge-of-the-retirement-income-system-in-canada/1D3FFDC3C4AE8F1E15CD2D06AE9B5852](https://www.fsrso.ca/fr/media/24851/download)).

Consulté le 5 février 2026.

²³ Aperçu et rapport d'activité du secteur des régimes de retraite de l'Ontario, Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, 31 décembre 2023. (<https://www.fsrso.ca/fr/media/24851/download>). Consulté le 4 février 2026.

²⁴ Le CD Howe Institute en faveur de la réparation technologique du système de retraite canadien fragmenté, Freschia Gonzales, Benefits and Pensions Monitor, 10 juillet 2025 (en anglais) (<https://www.benefitsandpensionsmonitor.com/news/industry-news/cd-howe-institute-pushes-for-tech-driven-fix-to-canadas-fragmented-retirement-system/392218>). Consulté le 5 février 2026.

²⁵ Le crédit salvateur du Canada : Proposition pour bâtir la sécurité financière pour les Canadiens à revenus faibles et à revenus modestes, Maytree, février 2019 (en anglais) (https://maytree.com/wp-content/uploads/Canada_Savers_Credit.pdf). Consulté le 5 février 2026.



clients. Par conséquent, l'adoption des rentes assurées est peu populaire au Canada, et ce, malgré que celles-ci permettraient d'améliorer la sécurité financière de nombreux retraités^{26, 27}.

Les nouvelles solutions collectives de décaissement, comme les rentes viagères à paiements variables et les options collectives de décaissement, ont le potentiel de combiner la stabilité du revenu avec la participation aux marchés financiers et l'efficacité des coûts. Cependant, l'accès à ces solutions reste limité, surtout à l'extérieur des régimes de retraite en milieu de travail.

De nouveaux instruments collectifs offrent un peu d'espoir, comme la législation sur les rentes viagères à paiements variables (RVPV) pour les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) au Québec. La législation dans cette province permet désormais à tout résident du Québec de transférer de l'argent provenant d'un régime de retraite à cotisation déterminée, d'un REER ou d'un FERR vers un RVPV dans un RVER, une variante d'un Régime de pension agréé collectif (RPAC) au Québec. D'autres autorités de réglementation évaluent leur propre législation des RPAC afin d'y permettre l'inclusion de RVPV.

Toutefois, la complexité législative pourrait tout de même limiter l'évolution et la mise en œuvre de RVPV dans les RPAC. Sans la disponibilité d'options viagères collectives, de nombreux retraités restent exposés à des risques qui leur sont difficiles à gérer, sans oublier les coûts associés aux produits individuels^{28, 29}.

2.4 L'importance des solutions structurelles

Les lacunes des programmes publics, des instruments d'épargne individuels et des produits de décaissement individuels pointent vers la nécessité d'avoir des solutions structurelles permettant d'améliorer l'accès, l'efficacité et le partage des risques au sein de la structure de revenus de retraite existante³⁰. L'élargissement des solutions offertes en milieu de travail et de

²⁶ Vivre longtemps et prospérer? Les prélèvements obligatoires du FERR accroissent le risque d'épuiser l'épargne à impôt différé, C.D. Howe Institute, William B.P. Robson et Alexandre Laurin, avril 2023 (en anglais) (https://cdhowe.org/wp-content/uploads/2025/01/Commentary_641_0.pdf). Consulté le 5 février 2026.

²⁷ Le casse-tête des rentes : Pourquoi les Canadiens évitent un des outils les plus incompris en matière de retraite, Robb Engen, boomer & echo, 20 novembre 2025 (en anglais) (<https://boomerandecho.com/the-annuity-puzzle-why-canadians-avoid-one-of-retirements-most-misunderstood-tools/>). Consulté le 5 février 2026.

²⁸ Un revenu de retraite viager abordable pour un avenir meilleur. Comment des Fonds de Rente Dynamique pourraient-ils contribuer à relever le défi du décaissement dans le système canadien de revenu de retraite, un marché de plus de 1,5 billion de dollars? MacDonald, B.-J., Sanders, B., Strachan, L., Frazer, M. (2021). National Institute on Ageing, Ryerson University et Global Risk Institute (<https://static1.squarespace.com/static/NIA+DP+Report+in+Brief+-French.pdf>). Consulté le 4 février 2026.

²⁹ Un revenu de retraite viager abordable pour un avenir meilleur. Comment des Fonds de Rente Dynamique pourraient-ils contribuer à relever le défi du décaissement dans le système canadien de revenu de retraite, un marché de plus de 1,5 billion de dollars? MacDonald, B.-J., Sanders, B., Strachan, L., Frazer, M. (2021). National Institute on Ageing, Ryerson University et Global Risk Institute (<https://static1.squarespace.com/static/NIA+DP+Report+in+Brief+-French.pdf>). Consulté le 4 février 2026.

³⁰ Un revenu de retraite viager abordable pour un avenir meilleur. Comment des Fonds de Rente Dynamique pourraient-ils contribuer à relever le défi du décaissement dans le système canadien de revenu de retraite, un



l'accès aux options de revenus viagers, ainsi que l'encouragement des regroupements d'actifs et de la portabilité, pourraient permettre de répondre à plusieurs faiblesses en même temps³¹.

Il est important de souligner que ces réformes reposent sur les trois piliers existants du système de revenu de retraite canadien. Ainsi, elles permettent de renforcer l'interaction de ces piliers et de moderniser les cadres réglementaires et fiscaux afin de mieux refléter les carrières plus longues et l'évolution du marché du travail³². En misant sur la conception du système – et non uniquement sur les comportements des individus – les gouvernements pourront améliorer la situation de nombreux Canadiens tout en maintenant la viabilité des finances publiques.

Ce contexte explique la nécessité de prendre des mesures de politiques publiques afin d'améliorer la participation des Canadiens au système de retraite et leur progression dans ce système. Les actions décrites dans le présent document vont de pair avec les initiatives de littératie financière et d'éducation récemment avancées au Canada³³.

3. Orientations des politiques publiques prioritaires pour un système de retraite plus inclusif et résilient

En s'appuyant sur la structure des revenus de retraite actuelle du Canada, des améliorations significatives des résultats en matière de retraite peuvent être réalisées en renforçant la participation aux régimes de retraite en milieu de travail, en améliorant la transférabilité et le regroupement des actifs et en élargissant l'accès à des options efficaces de revenus viagers. Cette section présente quatre orientations de politiques publiques prioritaires qui, prises ensemble, peuvent améliorer sensiblement la couverture et les résultats relatifs au décaissement à moyen terme³⁴.

marché de plus de 1,5 billion de dollars? MacDonald, B.-J., Sanders, B., Strachan, L., Frazer, M. (2021). National Institute on Ageing, Ryerson University et Global Risk Institute (<https://static1.squarespace.com/static/NIA+DP+Report+in+Brief+-French.pdf>). Consulté le 4 février 2026.

³¹ De l'argent à vie : Réintégrer la « retraite » dans les régimes de retraite des employés, Gavin Benjamin, C.D. Howe Institute, 24 octobre 2022 (en anglais) (<https://cdhowe.org/publication/money-life-putting-pension-back-employee-pension-plans/>). Consulté le 5 février 2026.

³² De l'argent à vie : Réintégrer la « retraite » dans les régimes de retraite des employés, Gavin Benjamin, C.D. Howe Institute, 24 octobre 2022 (en anglais) (<https://cdhowe.org/publication/money-life-putting-pension-back-employee-pension-plans/>). Consulté le 5 février 2026.

³³ Faisons des changements qui comptent : Stratégie nationale pour la littératie financière 2021-2026, Gouvernement du Canada. (<https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/programmes/litteratie-financiere/litteratie-financiere-strategie-2021-2026.html>). Consulté le 5 février 2026.

³⁴ Décaissement 2.0 : conversion de l'épargne-retraite en revenu viager – Outil pour aider les Canadiens à cerner leurs besoins en matière de revenu de retraite, Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite, 24 novembre 2022 (<https://www.acpm.com/getmedia/e6966461-e8cf-4511-88e9-113c04ab29d3/ACARR-Decaissement-24-novembre-2022.pdf>). Consulté le 4 février 2026.



3.1 Créer un système de retraite en milieu de travail plus inclusif, évolutif et portable

L'amélioration de l'accès aux régimes de retraite en milieu de travail reste le moyen le plus efficace pour accroître la participation et pour améliorer les résultats à long terme en matière de retraite. Afin de parvenir à des gains appréciables en matière de couverture, en particulier dans le secteur privé, les cadres de politique publique doivent soutenir un système de retraite en milieu de travail qui soit inclusif, portable et pouvant s'adapter à divers types de relations d'emploi.

Inciter l'adoption d'un premier régime auprès des PME.

Les PME sont soumises à différents obstacles à l'établissement de régimes de retraite, comme la complexité administrative, l'incertitude des coûts et la limite de l'expertise interne. Des mesures incitatives ciblées, comme des crédits d'impôt³⁵ ou d'autres mesures fiscales pour l'établissement d'un premier régime de retraite, peuvent encourager l'adoption, tout en préservant une bonne flexibilité pour les différents types de régime. La simplification réglementaire et la clarification des directives peuvent réduire davantage les obstacles perçus par les employeurs disposant de ressources limitées.

Par exemple, le fait de simplifier les règles qui ont jusqu'à présent empêché les RPAC/RVER de devenir des programmes viables allégerait les responsabilités de gouvernance des PME, tout en réduisant le fardeau de gouvernance lié à la sélection d'un fournisseur, à la mise en œuvre de prélèvements à la source et à l'instauration d'une cotisation patronale initiale.

Augmenter la portabilité et l'accessibilité en retirant les obstacles inutiles.

Les travailleurs étant de plus en plus mobiles, les systèmes de retraite devraient fonctionner de façon efficace malgré la présence de plusieurs employeurs et relations d'emploi. Le retrait des obstacles qui limitent l'accès aux régimes de retraite en milieu de travail uniquement sur la base de l'affiliation de l'employeur actuel pourrait améliorer la continuité et la participation des travailleurs non traditionnels ou intermittents. L'amélioration des caractéristiques de portabilité et d'accessibilité inciterait les individus à maintenir une épargne-retraite constante même s'ils changent d'emploi, tout en réduisant les contraintes administratives pour les employeurs.

Par exemple, lorsqu'un employé change d'emploi, le transfert de l'épargne-retraite du régime de l'ancien employeur vers le régime du nouvel employeur pourrait devenir une fonction plus routinière, et possiblement l'option par défaut en cas de cessation d'emploi, lorsque les deux régimes sont des régimes à cotisations déterminées ou des régimes d'accumulation de capital, et qu'un tel transfert est permis par le régime du nouvel employeur.

³⁵ Meilleure répartition des avantages : Un crédit d'impôt ciblé est requis pour élargir la couverture des régimes de retraite dans le secteur privé canadien, C.D. Howe Institute, Keith Ambachtsheer et Alex Mazer, 3 février 2026 (en anglais) (<https://cdhowe.org/publication/spreading-the-benefits-a-targeted-tax-credit-is-needed-to-expand-retirement-plan-coverage-in-canadas-private-sector/>). Consulté le 4 février 2026.



Si le nouvel employeur ne finance pas de régime de retraite, l'employé pourrait alors sélectionner un RPAC/RVER et le conserver aussi longtemps qu'il le souhaite et, si l'employé finit par décrocher un emploi auprès d'un autre employeur offrant un régime de retraite, il pourrait facilement transférer ses économies vers le régime de retraite de son nouvel employeur.

Permettre la consolidation et l'expansion évolutive des régimes.

Les politiques publiques qui soutiennent l'élargissement des régimes de retraite existants en milieu de travail et des régimes regroupés pourraient améliorer l'efficacité et la gouvernance, tout en réduisant les coûts. Le fait d'encourager la consolidation de régimes plus vastes et biens gérés et la participation à ces régimes engendre des économies d'échelle, améliore l'accès à l'investissement et renforce la surveillance. Ces avantages profiteraient à la fois aux employeurs et aux participants du régime, sans avoir à créer de nouvelles structures de régime ni à augmenter les cotisations obligatoires.

Pris dans leur ensemble, ces mesures soutiennent un système de retraite en milieu de travail qui reflète les réalités du marché du travail moderne, s'adapte à la diversité des parcours professionnels et offre de meilleurs résultats grâce aux économies d'échelle, à la continuité et aux choix. Il importe de noter que l'adoption d'une approche englobante pour la conception des régimes, notamment les régimes à prestations déterminées, à prestations cibles, à cotisations déterminées, les RPAC/RVER et les régimes d'épargne collectifs permettent de s'assurer que les efforts d'élargissement restent inclusifs et adaptés aux besoins des employeurs et des employés.

Nous avons déjà constaté l'émergence de modèles de régimes innovants qui ont permis à de petites et moyennes entreprises de se joindre à des régimes de retraite à gouvernance ou à parrainage conjoints, reposant sur des mécanismes flexibles d'accumulation des prestations. Les législateurs et les organismes de réglementation pourraient encourager ce type d'innovation et en favoriser l'élargissement à d'autres modèles de régimes.

Par exemple, une approche pourrait inclure la possibilité pour des grands régimes de retraite bien gouvernés d'offrir des systèmes complémentaires, comme des structures similaires aux RPAC/RVER, afin de favoriser les transferts et la consolidation d'actifs à cotisations déterminées. Ces systèmes pourraient faciliter la participation des employeurs en voie d'adopter un régime de retraite, ainsi que la participation des individus qui cherchent à consolider leur épargne personnelle dans un régime collectif doté d'une gouvernance professionnelle. Lorsque cela est approprié, un alignement sur les structures de gouvernance et d'investissement existantes pourrait permettre d'améliorer davantage l'efficacité, la réduction des coûts et l'accès à des solutions de retraite évolutives.

3.2 Permettre la mise en commun et la portabilité de l'épargne-retraite

Le regroupement et la portabilité de l'épargne-retraite sont essentiels pour améliorer l'efficacité, la gouvernance et les résultats en matière de retraite dans un marché du travail



caractérisé par la mobilité et la diversité des formes d'emploi. Les cadres de politique publique pourraient promouvoir des structures qui permettent aux individus de continuer d'avoir accès à des régimes de retraite efficaces, même s'ils changent d'emploi, de secteur ou de statut d'emploi.

Une approche prometteuse serait de créer et d'appuyer des régimes de retraite regroupant des secteurs d'activité, des professions ou des associations professionnelles. Les régimes établis sur ce principe regrouperaient des participants présentant des caractéristiques et des parcours d'emploi similaires. Cette méthode favoriserait une meilleure gestion des risques, une amélioration de la gouvernance et un engagement accru des participants. Pour les employeurs, en particulier les PME, les régimes regroupés par secteur ou par association professionnelle pourraient réduire le fardeau administratif tout en améliorant l'accès à des programmes de retraite bien gérés.

Des régimes de ce type pourraient également améliorer la rétention et la continuité de la participation. Ainsi, les personnes pourraient conserver un régime de retraite familial même en changeant d'employeur lorsqu'elles restent au sein d'un même secteur ou grâce à leur association professionnelle. Cette continuité permet de réduire la prolifération des comptes de petite taille et inactifs et favorise en outre des comportements d'épargne plus stables à long terme.

Faciliter les transferts entre les régimes et produits enregistrés favorise davantage une mise en commun efficace. Le fait de rationaliser et de standardiser les processus de transfert pourrait réduire les contraintes et les coûts, et améliorer les résultats en encourageant la consolidation des actifs, au sein de régimes moins nombreux et de plus grande taille. En mettant des protections adéquates en place, permettre la poursuite par défaut de l'adhésion auprès d'un fournisseur de retraite choisi lors d'un changement d'emploi peut également réduire la fragmentation et les inefficacités administratives.

Ensemble, ces mesures permettent de traiter les inefficacités associées à la fragmentation excessive, comme les frais élevés, les défis de gouvernance et la sélection adverse. En appuyant un regroupement à partir de régimes évolutifs et en améliorant la portabilité lors des changements d'emploi, les décideurs publics peuvent renforcer le pilier associé aux milieux de travail sans imposer des conceptions de régime particulières ni limiter les choix des employeurs et des individus.

3.3 Améliorer l'accès aux solutions de revenus viagers

Bien qu'il soit essentiel d'améliorer la couverture et la capitalisation, la sécurité de la retraite repose sur la possibilité de convertir l'épargne en un revenu fiable qui durera toute la retraite. La responsabilité individuelle à elle seule n'est pas suffisante pour gérer efficacement les risques associés à la longévité et au marché : des solutions structurelles et collectives sont nécessaires pour fournir des résultats durables à grande échelle.



Les cadres de politiques publiques pourraient soutenir un accès plus vaste aux solutions collectives de revenus de retraite viagers pour transformer l'épargne accumulée des individus, cotisations volontaires y comprises, en un revenu de retraite prévisible. Comparativement aux solutions commerciales destinées aux individus, de telles approches augmenteraient la valeur et amélioreraient la gestion du risque, car elles mettraient en commun le risque de longévité et réduiraient les inefficacités administratives et de coûts.

On pourrait envisager par exemple le recours à une utilisation plus vaste des rentes viagères à paiements variables (RVPV) dans les milieux de travail et des arrangements collectifs. Les RVPV offrent un revenu viager qui peut s'ajuster au fil du temps en fonction du rendement des placements et de la longévité, offrant un bon équilibre entre la stabilité des revenus, le niveau de revenu mensuel initial (comparativement aux rentes viagères traditionnelles) et la possibilité d'augmenter les revenus mensuels ultérieurement. Une mise en œuvre plus généralisée des RVPV, au-delà des utilisations actuelles limitées, pourrait permettre à plus de Canadiens d'appliquer cette approche mutualisée à une plus grande portion de leur épargne-retraite. Avec un déploiement à grande échelle, les RVPV ont le potentiel de réduire significativement les coûts et d'investir dans des actifs qui, autrement, ne seraient pas offerts aux investisseurs individuels.

De plus, les cotisations volontaires structurées visant à soutenir des mécanismes de décaissement mutualisés pourraient fournir aux individus, notamment à ceux qui n'ont pas un accès constant à des régimes en milieu de travail, des mécanismes pratiques pour accroître leur revenu viager. Intégrée à des mécanismes collectifs de décaissement, l'épargne volontaire contribue de façon significative à améliorer la suffisance du revenu de retraite tout en maintenant la flexibilité et la liberté de choix.

Les mécanismes collectifs de décaissement peuvent également servir d'option complémentaire en fournissant un flux de revenu structuré permettant aux retraités de demeurer investis tout en profitant des économies d'échelle, d'une bonne gouvernance et d'efficacité des coûts. Ces solutions flexibles peuvent s'avérer particulièrement utiles pour faciliter le report du début des prestations des régimes publics ou comme solution transitoire vers des produits de revenu viager, répondant ainsi à une diversité de besoins en matière de revenu de retraite. Comme décrit clairement dans la série d'articles (en anglais) intitulée *7 Steps Toward Better CPP/QPP Claiming Decisions*³⁶, le National Institute on Aging soutient que le report du début des pensions publiques est un moyen très efficace de protéger les revenus de retraite viagers contre l'inflation.

Ensemble, ces approches démontrent qu'un décaissement efficace exige des solutions systémiques ainsi que la possibilité pour les individus de faire des choix. L'amélioration de l'accès aux options collectives de revenus viagers, en particulier les RVPV, améliorerait les

³⁶ [7 étapes pour prendre de meilleures décisions quant au moment de demander la RPC/RRQ : Changement de méthodologie quant à l'aide apportée aux Canadiens – NIA](#) (en anglais).



résultats en s'assurant que l'épargne est convertie en revenu durable, plutôt que d'être gérée par les individus eux-mêmes.

Solutions de revenus viagers pour l'épargne personnelle accumulée

En plus d'étendre les solutions de décaissement mutualisés et collectives, les cadres de politique publique pourraient également favoriser l'accès aux solutions de revenus viagers pour l'épargne-retraite accumulée par les individus en reconnaissant que de nombreux Canadiens prendront leur retraite avec une combinaison d'épargne provenant des régimes en milieu de travail, de structures collectives et de l'épargne personnelle.

Une meilleure disponibilité des rentes viagères à paiements variables (RVPV) pour l'épargne personnelle permettrait aux retraités de mettre en commun le risque de longévité pour une plus grande proportion de leurs actifs de retraite, plutôt que de limiter cette approche à des types de régimes particuliers ou de limiter les cas d'utilisation. Le fait de permettre aux individus d'accéder à des solutions de type RVPV pour une plus grande proportion d'épargne enregistrée améliorerait sensiblement la durabilité du revenu de retraite tout en préservant la flexibilité.

Les mécanismes collectifs de décaissement peuvent aussi être plus favorables aux personnes qui souhaitent maintenir une exposition aux marchés et une flexibilité des revenus, tout en profitant des économies d'échelle, d'une bonne gouvernance et d'efficacité des coûts. Lorsqu'ils sont bien conçus, de tels arrangements fournissent des résultats de revenus plus stables que le décaissement individuel non encadré, en particulier lorsqu'ils sont combinés à des solutions partielles de revenus viagers.

Enfin, l'amélioration de la disponibilité des rentes par la mise en place de régime collectifs en milieu de travail pourra améliorer l'abordabilité et la confiance grâce à des tarifs de groupe et à des structures de gouvernance établies. Faciliter l'accès aux rentes dans ce type d'environnement améliorerait la participation par rapport aux marchés de détail, tout en permettant aux individus d'intégrer des revenus garantis à d'autres sources de revenus de retraite.

Ensemble, ces approches reconnaissent que, bien que la responsabilité individuelle joue un rôle dans la planification de la retraite, l'obtention d'excellents résultats relatifs au décaissement exige un accès à des solutions de revenus viagers évolutifs et bien conçus. Le fait de permettre aux individus de participer à des solutions mutualisées (notamment les RVPV) pour une grande variété de types d'épargne-retraite donnera lieu à de meilleurs résultats, sans toutefois miser uniquement sur des prises de décision liées au marché de détail.

Flexibilité supplémentaire pour s'adapter aux changements démographiques et économiques

Afin de compléter les solutions de décaissement en milieu de travail et les arrangements collectifs, les gouvernements devraient également examiner si l'infrastructure existante des



régimes publics serait en mesure d'intégrer des options additionnelles de revenus viagers volontaires et contributifs, sans altérer la conception ni la nature obligatoire du RPC/RRQ.

Une approche possible serait de permettre aux individus de faire des cotisations volontaires supplémentaires qui seraient administrées au sein d'une composante distincte et clairement délimitée au sein du RPC/RRQ et de les convertir en revenu viager supplémentaire (indexé au coût de la vie) au moment de la retraite. Le tout pourrait s'effectuer au moyen d'une approche de décaissement similaire aux régimes de retraite à prestations cibles. Ces cotisations seraient entièrement facultatives et distinctes des cotisations obligatoires au RPC/RRQ.

Mettre à profit l'efficacité administrative, les économies d'échelle et la bonne gouvernance des systèmes de retraite publics pourrait aider à combler deux lacunes persistantes du système de retraite canadien : l'accès limité de la couverture en milieu de travail, en particulier pour les travailleurs sans régime offert par l'employeur, ainsi que l'accès limité à des options de revenus de retraite viagers fiables. Pour les personnes qui n'ont pas toujours accès à un régime en milieu de travail, une option publique volontaire pourrait fournir un mécanisme direct de transfert de l'épargne enregistrée destinée à la retraite en vue d'acheter un revenu de retraite viager supplémentaire, tout en bénéficiant des investissements collectifs et d'une mise en commun du risque de longévité durant la retraite.

Il est important de souligner qu'une approche de ce genre devra être planifiée minutieusement afin qu'elle complète, et non remplace, les régimes de retraite en milieu de travail, tout en respectant les structures de gouvernance provinciales et fédérales existantes. Une analyse plus poussée serait nécessaire pour évaluer la faisabilité, les paramètres de conception et les interactions possibles avec l'offre du secteur privé. Toutefois, dans un contexte où les modèles démographiques et le marché du travail évoluent, maintenir la flexibilité au sein du système de revenu de retraite sera essentiel pour s'assurer que la couverture et les solutions de décaissement restent accessibles à une grande partie de la population canadienne.

3.4 Aligner les cadres fiscaux et réglementaires sur les réalités modernes du travail et de la retraite

Les cadres fiscaux et réglementaires qui régissent l'épargne-retraite et le décaissement ont été conçus en fonction des modèles traditionnels de carrière et de retraite, selon lesquels les personnes arrêtent de travailler à un âge déterminé et commencent à recevoir un revenu de retraite peu de temps après. L'augmentation de l'espérance de vie, des transitions vers la retraite plus flexibles et la diversité des formes d'emploi ont réduit la pertinence de ces hypothèses pour de nombreux Canadiens.

Par conséquent, certaines règles associées au commencement des prestations de retraite, aux retraits de l'épargne enregistrée et aux interactions entre les programmes de régime publics peuvent, de manière non délibérée, restreindre certaines décisions individuelles ou générer des résultats sous-optimaux. Une révision et une modernisation de ces cadres permettraient de



mieux soutenir des carrières plus longues, le choix d'une retraite échelonnée et la mise en œuvre de stratégies de décaissement plus efficaces.

Un des éléments à examiner est l'harmonisation des seuils d'âge entre les différents véhicules d'épargne enregistrés et les régimes de retraite publics. L'âge maximal pour le début des prestations de retraite et les retraits obligatoires, y compris les exigences de retrait minimum des FERR, ne reflètent pas nécessairement les tendances contemporaines en matière de longévité ou le choix de plus en plus répandu de retarder la retraite ou de prendre une retraite échelonnée. Accorder une plus grande flexibilité pour reporter les retraits et le début des prestations de retraite permettrait aux individus de mieux arrimer le moment de leurs revenus à leurs parcours professionnels et à leur situation personnelle.

De manière similaire, réévaluer les taux de retrait minimums des FERR contribuerait à réduire le risque d'épuisement prématuré des actifs, en particulier pour les personnes présentant une espérance de vie plus élevée ou cherchant à répartir plus uniformément leurs revenus tout au long de leur retraite. Les ajustements en la matière favoriseraient la durabilité du revenu de retraite, sans accroître le coût des programmes publics.

Une meilleure intégration avec les mesures incitatives du RPC/RRQ, y compris un meilleur alignement entre les règles de retrait d'épargne enregistré et les avantages financiers de retarder la participation au RPC/RRQ³⁷, permettrait aux personnes de planifier davantage leur retraite de façon coordonnée et en toute connaissance de cause. En veillant à ce que les règles fiscales et celles liées à la retraite soient bien coordonnées, plutôt que vouées à des objectifs différents, les résultats des individus qui doivent prendre des décisions complexes en matière de retraite s'amélioreraient.

Enfin, les cadres fiscaux et réglementaires devraient mieux accommoder les flux de revenus intermittents et multiples afin de tenir compte des réalités des travailleurs autonomes, des travailleurs contractuels et des retraites échelonnées. Le soutien à des approches souples en matière de cotisation, de consolidation et de retrait appliquées à différentes sources de revenus améliorerait l'accès et l'efficacité de l'épargne, sans toutefois modifier les principes fondamentaux de la structure du système de revenu de retraite du Canada.

Ensemble, ces mesures pourraient améliorer la flexibilité, favoriser la planification dans un contexte de longévité prolongée et assurer des politiques de retraite qui restent alignées au contexte varié de travail et de retraite d'un nombre grandissant de Canadiens.

4. Rôle important de l'éducation financière et de la conception comportementale

³⁷ Étape n° 7 : Renforcer le RPC/RRQ pour obtenir de meilleurs revenus — deux réformes fondées sur des données probantes. Série sur les 7 étapes pour prendre de meilleures décisions quant au moment de demander la RPC/RRQ, MacDonald, B.J., Chandler, D., et Sanders, B., National Institute on Ageing, Toronto Metropolitan University, 2024 (en anglais) (https://rdo.iks.mybluehost.me/website_8ba3989f/wp-content/uploads/2025/10/December-17-2024_Step-7_Report.pdf)



Les orientations de politiques publiques présentées au chapitre 3 sont nécessaires, mais elles ne se mettront pas en œuvre d'elles-mêmes. Même si le Canada élargit la couverture en milieu de travail, améliore la portabilité et déploie des solutions collectives de revenus viagers à grande échelle, les résultats dépendent toujours de la compréhension des options disponibles par les individus, et du soutien qu'ils reçoivent dans les moments de décisions clés (lors de l'inscription, de changements de cotisation, de changement d'emploi et de transition vers la retraite).

L'éducation financière et l'accès à des conseils restent importants, mais la preuve démontre de manière répétée que l'éducation à elle seule est insuffisante pour mener à des améliorations soutenues des résultats en matière de retraite. Les facteurs comportementaux, la complexité et les priorités financières concurrentielles limitent la capacité des personnes à traduire leurs connaissances en actions concrètes. Par conséquent, une conception efficace du système, y compris grâce à des choix par défaut, à des fonctionnalités automatiques et à de l'aide en temps opportun pour les décisions importantes, joue un rôle essentiel pour améliorer la participation et les résultats de retraite à grande échelle³⁸.

L'amélioration des résultats en matière de retraite exige donc des changements structurels destinés à aller de pair avec l'importance accordée à l'amélioration de la littératie financière. Elle requiert une conception de système qui favorise la prise de décisions adéquates et bénéfiques par défaut, complétée par des conseils accessibles et impartiaux.

Tout particulièrement, il faudrait retirer toute barrière législative à l'inscription automatique ou à la majoration automatisée. La législation au sujet de la retraite pourrait également permettre, pour un promoteur de régime à cotisations déterminées, de désigner, par défaut, le transfert vers un RPAC/RVER comme mode de règlement lors de la cessation d'emploi ou de la liquidation du régime. La législation actuelle, selon laquelle la rente différée est le règlement par défaut, est souvent impraticable pour les petits soldes des personnes qui sont à de nombreuses années de l'âge de la retraite.

4.1 Renforcement de la littératie financière à toutes les étapes de la vie

Il est important d'avoir de bonnes bases en littératie financière. Celles-ci doivent être introduites tôt dans la vie et consolidées au fil du temps. Les gouvernements, les employeurs et les intervenants du secteur peuvent appuyer de meilleures capacités financières par différents moyens :

- intégration des concepts de littératie financière de base dans les programmes scolaires;

³⁸ Encourager la planification de la retraite au moyen d'une introspection comportementale, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, 27 juillet 2018 (<https://www.gerezmieuxvotreargent.ca/chemin-d'apprentissage/recherches-et-rapports/encourager-la-planification-de-la-retraite-au-moyen-d'une-introspection-comportementale/>). Consulté le 4 février 2026.



- éducation financière offerte en milieu de travail, opportune, pratique et adaptée à la situation des employés; et
- un meilleur accès à des professionnels financiers certifiés et impartiaux, en particulier pour les personnes qui approchent des décisions de retraite importantes.

Ces efforts seront plus efficaces si l'éducation est contextuelle, offerte lors de la prise de décisions clés et alignée aux options disponibles du système de retraite, comparativement à la présentation de concepts financiers abstraits.

4.2 Aide à la prise de décision intégrant les principes comportementaux

La recherche en finance comportementale démontre que les résultats sont fortement influencés par le cadrage et la présentation des choix. Les systèmes qui reposent fortement sur des décisions actives imposent un fardeau disproportionné sur les individus et contribuent à des résultats variables.

Les cadres de politique publique devraient donc appuyer la prise de décisions éclairées en exploitant les résultats de la recherche comportementale, y compris ce qui suit :

- des projections de revenu claires et cohérentes qui traduisent les soldes de compte en un revenu de retraite attendu;
- des divulgations normalisées qui simplifient les comparaisons et qui réduisent la surcharge cognitive;
- des messages informationnels opportuns lors des événements importants de la vie, comme les changements d'emploi ou la transition vers la retraite; et
- la possibilité d'échanger avec des conseillers professionnels certifiés pour obtenir de l'aide objective et impartiale en vue de démêler les informations présentées ci-dessus.

Ces outils aident les personnes à prendre de meilleures décisions sans requérir de leur part un engagement constant ni une expertise technique.

4.3 Solutions de retraite intégrées (approches « clés en main »)

Pour de nombreux Canadiens, parcourir les nombreux produits, fournisseurs et choix de décaissement manque de réalisme. Les solutions de retraite intégrée, parfois décrites comme des « forfaits » ou des approches « clés en main », pourraient fournir un cadre complet combinant l'accumulation, la gestion des risques et le versement du revenu d'une manière cohérente et guidée.

De telles approches peuvent être personnalisées en fonction des différents niveaux de revenus, des profils d'emploi et de tolérance au risque, tout en intégrant la gouvernance de professionnels et les options d'investissement par défaut, plutôt que d'exiger une sélection



individuelle de produit. Lorsqu'elles sont bien conçues, les solutions intégrées offrent certains avantages, notamment les suivants :

- réduction de la fatigue décisionnelle et des erreurs;
- amélioration de la participation aux options de revenus viagers; et
- obtention de résultats plus constants au sein d'une population variée.

Autre avantage non négligeable : ces approches misent sur les résultats et les conseils, plutôt que sur la promotion d'un produit. De ce fait, la conception du système est mieux alignée avec le rôle que joue actuellement la personne dans la prise de ses décisions financières.

4.4 Coordination des secteurs publics et privés

L'éducation efficace et l'aide à la prise de décision nécessitent une bonne coordination entre les gouvernements, les employeurs, les régimes de retraite, les fournisseurs de services et les organisations communautaires. Les politiques publiques peuvent jouer un rôle dans l'établissement de normes pour les projections, les divulgations et les conseils. De son côté, le secteur privé peut intégrer ces outils en milieu de travail et dans les environnements de régime de retraite collectif.

La coordination devrait assurer des conseils cohérents, neutres et pratiques, plutôt que des messages fragmentés ou des interactions axées sur la vente. L'alignement de l'éducation, de la conception des comportements et des structures du système peuvent améliorer sensiblement les résultats de retraite sans toutefois augmenter la complexité ni reposer sur les compétences financières des individus.

5. Mesurer la réussite et assurer l'imputabilité

Pour veiller à ce que les réformes mènent à des améliorations notables des résultats de retraite, les gouvernements pourraient établir des indicateurs de performance et des mécanismes de surveillance clairs. Les mesures clés pourraient inclure les suivantes :

- les taux de couverture en milieu de travail du secteur privé, en particulier auprès des PME;
- les niveaux de participation et de cotisation dans les régimes en milieu de travail;
- la réduction des comptes inactifs ou délaissés;
- l'adoption des produits mutualisés de revenus viagers; et
- les effets à long terme sur l'adéquation du revenu de retraite et la dépendance à l'égard des revenus découlant des régimes publics.

De nombreuses PME ont souvent recours à des structures qui ne sont pas des régimes de retraite enregistrés. Les REER/RPDB collectifs qui proposent des cotisations importantes de la



part de l'employeur (en particulier ceux qui sont associés à une inscription automatique) pourraient être intégrés dans les statistiques de couverture. La collecte de ces statistiques devra nécessiter une coordination des efforts de Statistique Canada, des organismes de réglementation, du secteur de l'assurance et des fournisseurs importants de programmes d'épargne collectifs (autres que pour la retraite). Ainsi, cette coordination pourrait permettre de mesurer à quel point les efforts déployés permettent d'améliorer significativement la couverture pour la retraite.

Une évaluation périodique permettra aux décideurs publics d'ajuster la conception des programmes et des cadres réglementaires, au fil de l'évolution du marché du travail, ainsi que de vérifier que les réformes s'adaptent aux changements économiques et aux conditions démographiques.

Conclusion et appel à l'action

Le système de revenu de retraite du Canada a bien servi les Canadiens jusqu'à maintenant, mais n'arrive pas à suivre le rythme des changements concernant les nouvelles façons de travailler, d'économiser et de transitionner vers la retraite. Les écarts de couverture permanents en milieu de travail et les limites des stratégies de décaissement contribuent à des résultats inégaux et augmentent la pression à long terme sur les programmes publics.

Ces défis ne sont ni nouveaux ni insurmontables. La mise en œuvre de réformes pratiques et progressives visant à renforcer la participation aux régimes de retraite en milieu de travail, à permettre le regroupement et la portabilité et à améliorer l'accès à des solutions de revenus viagers peuvent améliorer grandement les résultats sans toutefois exiger une refonte complète du système.

L'ACARR encourage les gouvernements à accorder la priorité à des réformes évolutives qui exploitent les structures existantes, qui misent sur les résultats plutôt que sur les étiquettes apposées aux régimes et qui favorisent la collaboration entre les employeurs, les fournisseurs de services et les organismes de retraite. Par la diversité de ses membres et son expertise technique, l'ACARR est bien positionnée pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques et pour favoriser l'engagement de ses membres dans le but de faire avancer ces réformes.

Renforcer la sécurité à la retraite ne concerne pas seulement le bien-être financier des individus mais aussi la stabilité économique et fiscale et la cohésion sociale. Le fait de réaliser des étapes concrètes dès maintenant nous permettra de nous assurer que le système de revenu de retraite du Canada restera résilient, efficace et inclusif pour les générations à venir.

L'ACARR encourage les gouvernements, les organismes de réglementation, les acteurs du secteur et les autres parties prenantes à collaborer afin de faire avancer des réformes concrètes et fondées sur des données probantes qui améliorent les résultats en matière de retraite tout en préservant les atouts du système de revenu de retraite canadien.



ACPM | ACARR

The Association of Canadian Pension Management

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite

L'ACARR se réjouit de la poursuite du dialogue et de la collaboration autour des idées présentées dans ce document de travail.

Remerciements

L'ACARR tient à remercier chaleureusement les membres du sous-comité sur la couverture des régimes de retraite, du comité national des politiques et les autres bénévoles qui ont apporté leur précieuse expertise, leurs conseils et leurs commentaires lors de l'élaboration de ce document de travail.

L'ACARR remercie également les nombreux acteurs du secteur qui ont apporté leurs idées et leurs commentaires au cours de l'élaboration de ce document.

Les points de vue et les recommandations exprimés dans ce document représentent la position de l'ACARR.

À propos de l'ACARR

L'Association canadienne des administrateurs de régime de retraite (ACARR) est le principal organisme de représentation d'un système de revenu de retraite équilibré, efficace et durable au Canada. L'ACARR représente les promoteurs de régimes, les administrateurs, les fiduciaires, les prestataires de services et d'autres parties prenantes du système de retraite à travers le pays.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.acarr.ca.

© 2026 Association canadienne des administrateurs de régime de retraite (ACARR)